
RÉSOLUTION NO 0069/01/22

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 24 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0069/01/22 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale) d'un maximum de 5 logements à l'intérieur de la zone d'habitation H-417 et plus particulièrement aux 515 à 521 de la rue Laurent-Sawyer.

La zone d'habitation H-417 à l'intérieur de laquelle se trouve le terrain visé est délimitée approximativement par les rues René-Verrier, Harry-Haworth, Laurent-Sawyer, Paul-H.-Frigon et Guy-Bissonnette et par la limite arrière des lots donnant vers les rues Paul-H.-Frigon et Guy-Bissonnette.

- **QUE** la résolution no 0069/01/22 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **2 février 2022**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 4 février 2022.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE